

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement de l'école Gabrielle-Roy,
tenu le mercredi 23 avril 2025, à 18h30, en présentiel

Sont présents :	Lyne Doth Meyranie Goill Marie-Chantal Bélisle Évelyne Magny Caroline Chaumont Stéphanie Alary Nancy Bélanger Dorothée Dubois Mélanie Latreille Geneviève Bergeron René Lemay Alexandra Cauchon-Letellier	Présidente Vice-présidente du CÉ Directrice Enseignante, substitut Enseignante Technicienne du service de garde Personnel de soutien Parent Parent Parent Membre de la communauté Parent, substitut
Sont absents :	Marilou Bissonnette Laurence René Samantha Honiball	Parent Représentante du personnel professionnel Enseignante

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée, présence et quorum
2. Parole au public
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (résolution)
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2025 (résolution)
5. Suivi procès-verbal
6. Grille-matières 2025-2026 (résolution)
7. Règles de fonctionnement du SDG 2025-2026 (résolution)
8. Critères portant sur la sélection des élèves pour les projets de 6^e année (résolution)

9. Gala « Reconnaissance de l'action bénévole scolaire »
10. Sorties scolaires (résolution)
11. Fonds spéciaux (résolution)
12. Bloc d'information
 - a) Déléguée au comité de parents
 - b) Représentant de la communauté
 - c) OPP
 - d) SDG et enseignants
13. Questions diverses
14. Levée de l'assemblée (résolution)

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Lyne Doth, présidente, ouvre l'assemblée. Il est 18h37.

2. Parole au public

Aucun public présent.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente, madame Lyne Doth, fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Chaumont d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

RÉSOLUTION : CE- 24-25 / 39
Adopté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2025

La présidente présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

IL EST PROPOSÉ par madame Dorothée Dubois d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025.

RÉSOLUTION : CE-24-25 / 40
Adopté à l'unanimité

5. Suivi au procès-verbal

- **Campagne de financement** : considérant la règlementation en lien avec les normes sanitaires, il n'y aura pas de vente de pâtisseries de Pâques. Il est également précisé qu'il faut limiter les campagnes de financement et faire des choix.
- **Confidentialité** : rappel fait aux membres de garder confidentiel les informations et les sujets de discussion qui sont traités au conseil d'établissement. Également, de s'assurer d'un endroit discret lors des rencontres en visioconférence.
- **Clientèle 2025-2026** (consultation cadre d'organisation scolaire) : l'information sur les résultats de la consultation a été transmis dans l'Info-parents du mois d'avril. L'école accueillera une vingtaine de nouveaux élèves. La clientèle est prévue être répartie comme suit :
 - Préscolaire : 4 groupes
 - 1^{re} année : 2 groupes
 - 2^e année : 2 groupes
 - multi 1-2 : 1 groupe
 - 3^e année : 3 groupes
 - 4^e année : 2 groupes
 - 5^e année : 2 groupes
 - 6^e année : 2 groupes
 - Classe langage : 3 groupes

6. Grille-matières 2025-2026

Mme Bélisle présente le tableau synthèse de la grille-matières 2025-2026.

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Latreille d'approuver la grille-matières pour l'année 2025-2026 telle que présentée.

RÉSOLUTION : CE-24-25 /41
Approuvé à l'unanimité

7. Règles de fonctionnement du SDG 2025-2026

Mme Bélisle et Mme Stéphanie Alary présentent les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année 2025-2026. Les tarifs sont présentés à l'annexe 1 du document.

ATTENDU que, conformément à l'article 77.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit adopter, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les règles de fonctionnement du service de garde, établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues avec le centre de services scolaire en vertu de l'article 256 LIP;

ATTENDU que, conformément à l'article 4 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, un document dans lequel sont clairement établies les règles de fonctionnement du service de garde doit être remis au parent de l'élève qui y est inscrit, au moment de l'inscription et chaque fois qu'une modification y est apportée;

ATTENDU que les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'établissement doivent être conformes aux orientations la Politique organisationnelle des services de garde du CSSMI (SEJ-18);

ATTENDU que les contributions financières déterminées dans les règles de fonctionnement pour les différents types de fréquentation doivent être conformes à la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08);

ATTENDU que les règles de fonctionnement doivent être conformes au modèle proposé par le CSSMI;

ATTENDU les discussions que le conseil d'établissement a eues au sujet du fonctionnement du service de garde en respect des besoins et de la réalité de leur milieu;

Il est proposé par : Mme Alexandra Cauchon-Letellier

D'ADOPTER les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION : CE-24-25 / 42
Adopté à l'unanimité

8. Critères portant sur la sélection des élèves pour les projets de 6^e année

La direction présente les critères de sélection des élèves pour les projets de 5^e année. Les mêmes critères sont reconduits pour l'année 2025-2026.

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Chaumont d'adopter les critères de sélection des élèves pour les projets de 6^e année.

RÉSOLUTION : CE-24-25 / 43
Adopté à l'unanimité

9. Gala « Reconnaissance de l'action bénévole scolaire »

Mme Bélisle présente la nouvelle formule pour le gala 2025 et demande aux membres leur accord pour la contribution financière du CÉ d'un montant de 50\$ pour aider à financer le gala.

IL EST PROPOSÉ par madame René Lemay d'approuver la contribution financière de 50\$.

RÉSOLUTION : CE-24-25 / 44
Approuvé à l'unanimité

10. Sorties et activités éducatives

Il n'y a pas de sortie ni d'activité à approuver.

11. Fonds spéciaux

Paniers de basketball : Mme Bélisle explique aux membres, à la suite d'une rencontre avec les ressources matérielles du CSSMI, qu'il ne sera pas possible d'installer des paniers de basketball muraux à l'extérieur. Il faudra regarder la faisabilité d'installer un panier fixe de basketball.

Fête des finissants : un montant de 600\$ est demandé pour soutenir l'organisation de la fête des finissants.

IL EST PROPOSÉ par madame Alexandra Cauchon-Letellier d'approuver la contribution financière de 600\$.

RÉSOLUTION : CE-24-25 / 45
Approuvé à l'unanimité

Support à trottinettes : Mme Bélisle demande l'autorisation de procéder à l'achat et à l'installation d'un support à trottinette dans le respect des règles d'achats et contractuelles établies.

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Bélanger d'approuver l'achat et l'installation d'un support à trottinettes.

RÉSOLUTION : CE-24-25 / 46
Approuvé à l'unanimité

12. Bloc d'information

a) Déléguée au comité de parents

- Madame Dorothée Dubois informe les membres des différents sujets abordés à la dernière séance.
- 27 avril nomination pour membre du CA. Transmettre candidature avant 27 avril.
- Mois de la différence
- Gala des bénévoles
- Bons coups Horizon-du-Lac : match de hockey cosom avec les parents
- Ortho-graphe-o-thon : bonne façon d'amasser de l'argent pour les fonds spéciaux
- Sondage annuel des élèves

b) Représentant de la communauté

- Monsieur Lemay présente le plan des parcs de Boisbriand. Il n'y aura pas d'investissement avant 10 ans pour l'école Gabrielle-Roy.
- Proposition d'inviter les grands-parents ou un membre de la famille à l'école pour une activité afin de leur faire connaitre l'école.

c) OPP

- Recrutement des bénévoles
- Les activités de Pâques ont été très appréciées

d) Service de garde et enseignants

Service de garde

- Couture, échecs, club de lecture, activités dans le débarcadère, tennis 1^{re} année, basketball 6^e année, jeux de société, activités de jardinage.
- La sortie à la cabane à sucre lors de la pédagogique du 7 avril a été un succès.

Enseignants

- Activités pour la journée de la Terre
- Animation sur la Nouvelle-France
- Neurones atomiques
- Activités
- Concours de science du CSSMI
- Visite au Cosmodôme
- Préparation du spectacle amateurs, auditions en cours

13. Questions diverses

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par Mme Lyne Doth DE LEVER la séance à 20h30.

RÉSOLUTION : CE- 24-25 / 47
Adopté à l'unanimité

Mme Lyne Doth
Présidente

Marie-Chantal Bélisle
Directrice et secrétaire de réunion